

Le Projet d'aménagement et de Développement Durables

Clé de voûte du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est le document qui traduit le projet et les ambitions que les 11 Maires de Vallée Sud - Grand Paris portent pour le Territoire. Le PADD exprime la volonté de construire un projet commun qui s'appuie sur la singularité de chacune des onze villes du Territoire. Il trouvera une traduction à travers des orientations d'aménagement et de programmation et d'un règlement.

Les lignes de force du PADD, portant les ambitions prioritaires du Territoire :



AXE 1

Vallée Sud - Grand Paris, un territoire durable, acteur de la transition écologique

S'appuyant sur les espaces naturels existants, Vallée Sud - Grand Paris souhaite renforcer l'offre de nature en ville, amplifier la transition écologique, renforcer la trame verte et bleue et préserver la biodiversité sur l'ensemble du Territoire. La prise en compte des risques, la diminution de l'exposition des populations aux nuisances et l'amélioration de la qualité de l'air guident également la démarche globale du PLUi.

OBJECTIF 1 - Agir pour la continuité et le développement des trames vertes, bleues, brunes & la qualité des paysages

- Préserver les grands boisements
- Protéger et relier les réservoirs de biodiversité d'intérêt écologique fort
- Promouvoir une nature en ville adaptée, de qualité et favorable à la biodiversité
- Poursuivre un objectif de zéro consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers

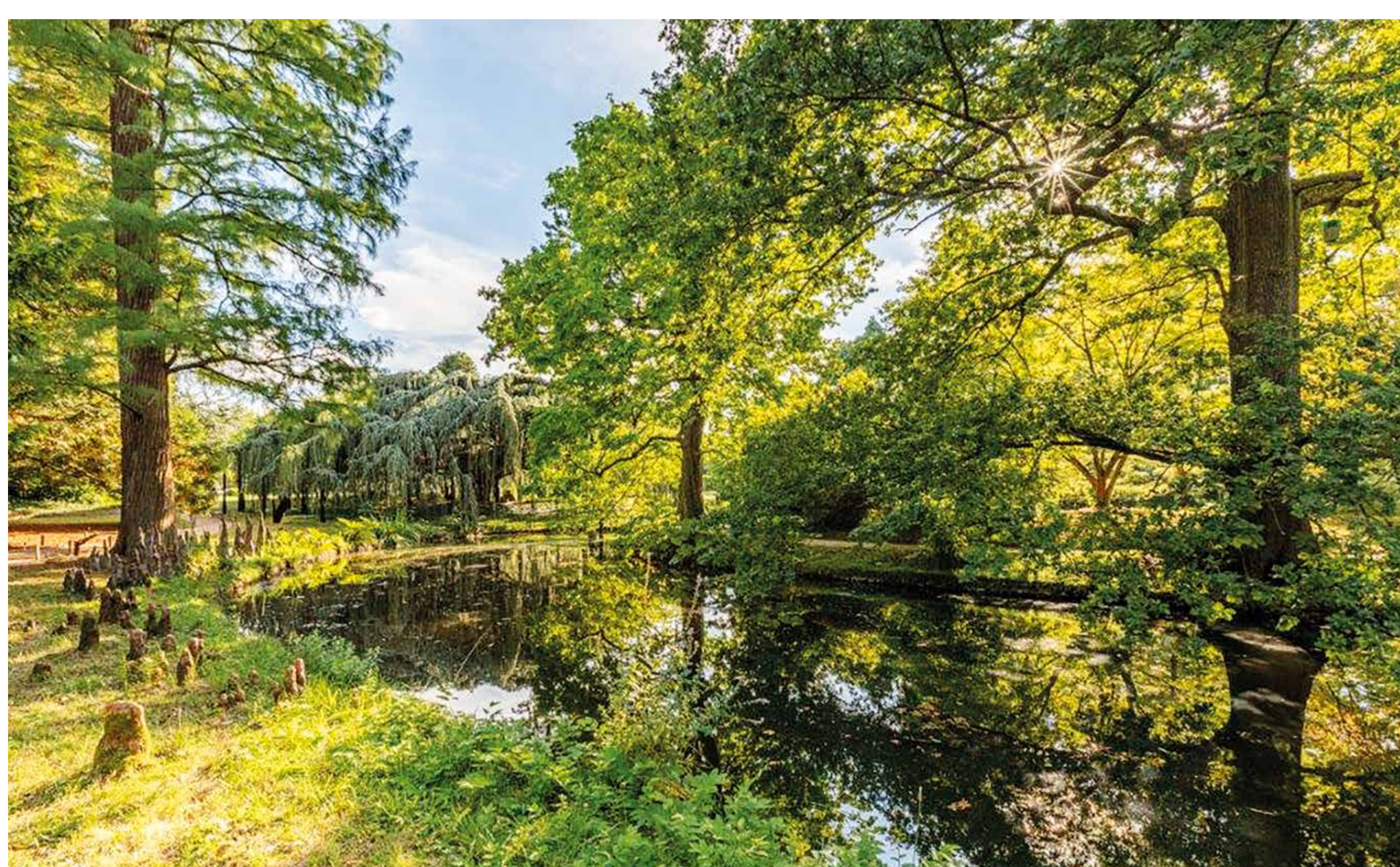
OBJECTIF 2 - Réduire l'empreinte écologique du territoire et amplifier la gestion durable de ses ressources

- Porter des actions ambitieuses en matière énergétique, conformément au Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)
- Améliorer la gestion des eaux dans l'existant et dans les projets urbains
- Veiller à la consommation raisonnée de la ressource en eau
- Faire de Vallée Sud - Grand Paris le premier Territoire hydrogène du Grand Paris

- Valoriser la présence de l'eau, élément qui participe à la qualité du cadre de vie
- Préserver, restaurer et veiller à la qualité des continuités aquatiques et zones humides
- Préserver la trame brune et développer les capacités de production de l'agriculture urbaine : améliorer les entrées de ville et du Territoire

OBJECTIF 3 - Penser un urbanisme de haute qualité environnementale

- Maîtriser une urbanisation respectueuse de l'environnement et garante d'un cadre de vie de qualité
- Accompagner l'évolution du bâti existant dans une logique de préservation patrimoniale et de transition énergétique et écologique



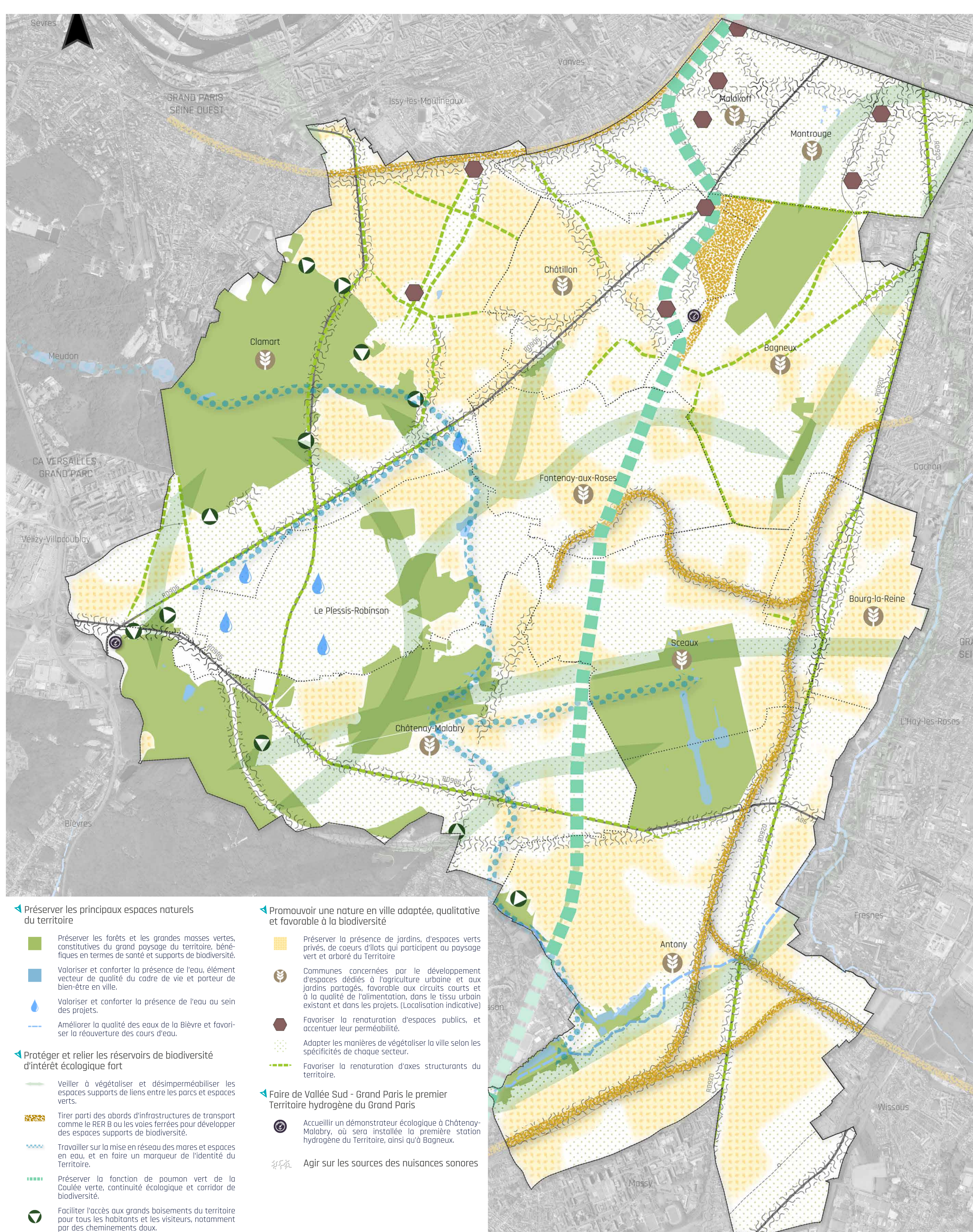
▲ Arboretum - Châtenay-Malabry



▲ Jardins partagés - Malakoff



VALLÉE SUD - GRAND PARIS, UN TERRITOIRE DURABLE, ACTEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



OBJECTIF 4 - Faire des espaces publics des lieux apaisés, supports de biodiversité

- Améliorer la qualité environnementale de l'espace public
- Apaiser les grands axes routiers du Territoire, vecteurs de nuisances et de pollution

OBJECTIF 5 - Intensifier la mobilité durable

- Favoriser le développement et l'amélioration des réseaux de transports en commun
- Encourager la pratique des mobilités douces, dans le respect des objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial
- Repenser l'utilisation de la voiture sur le Territoire

OBJECTIF 6 - Œuvrer pour un territoire résilient face au changement climatique, limiter les risques et nuisances

- Réduire la quantité de déchets produits, optimiser leur gestion, leur valorisation et renforcer l'économie circulaire
- Poursuivre la réduction des émissions polluantes et des nuisances
- Améliorer la prise en compte des risques technologiques
- Améliorer la résilience du territoire face aux risques naturels et anticiper les effets du dérèglement climatique

OBJECTIF 7 - Développer un urbanisme favorable à la santé

- Veiller au développement de projets respectueux de la santé des habitants et usagers du Territoire
- Maintenir le positionnement de Vallée Sud - Grand Paris comme territoire de la santé en assurant une offre d'équipements complète, diversifiée et de proximité



▲ Prolongement de la ligne 4 - Bagneux



▲ Hôpital Antoine-Béclère - Clamart

AXE 2

VALLÉE SUD - GRAND PARIS, UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET ACCUEILLANT POUR VIVRE, ÉTUDIER ET TRAVAILLER

S'appuyant sur une structure urbaine composée d'un maillage de polarités de proximité, Vallée Sud - Grand Paris entend promouvoir un développement équilibré et cohérent, renforçant les services à la population et axé sur la préservation du cadre de vie et de l'identité de chacune des villes qui composent le Territoire.

OBJECTIF 1 - Permettre de bien habiter le territoire à toutes les périodes de la vie

- ◀ Veiller à l'accueil et au maintien de la population dans sa diversité
- ◀ Diversifier les typologies de logements
- ◀ Œuvrer pour une offre de logements accessibles à tous
- ◀ Limiter les impacts environnementaux liés à la déconstruction et favoriser la reconversion de certains bâtiments
- ◀ Garantir une bonne qualité environnementale des logements au sein des projets
- ◀ Favoriser l'amélioration des logements existants
- ◀ Assurer l'équilibre social de l'habitat et soutenir la construction de logements sociaux



▲ Maison des Entrepreneurs - Fontenay-aux-Roses

OBJECTIF 2 - Faire de Vallée Sud - Grand Paris un territoire d'innovation économique répondant aux grands enjeux de demain

- ◀ Renforcer l'identité économique du territoire autour de l'enseignement, la recherche, l'innovation, la santé...
- ◀ Développer des formes d'économie touristique complémentaire
- ◀ Œuvrer en faveur du rééquilibrage habitat / emploi et développer une ville mixte et vivante comprenant de l'habitat, de l'emploi, des services,...
- ◀ Adapter l'offre tertiaire aux nouveaux besoins (télétravail, coworking...)
- ◀ Développer la mixité fonctionnelle dans certaines zones d'activités économiques existantes
- ◀ S'appuyer sur les pôles gare (actuels et futurs) et les grands axes pour le développement de l'activité économique
- ◀ Maintenir la diversité d'acteurs économiques sur le territoire et développer l'activité économique et l'emploi dans les quartiers prioritaires de la ville.

OBJECTIF 4 - Conforter l'identité commerciale du territoire autour de cœurs de ville vivants et animés

- ◀ Dynamiser les centres-villes
- ◀ Conforter l'armature commerciale et les polarités commerciales existantes
- ◀ Mieux maîtriser les typologies des commerces qui s'implantent sur le territoire
- ◀ Accompagner la transition et l'adaptation du commerce aux nouvelles pratiques



▲ Rue Houdan - Sceaux (crédit : Patrice PATTE)



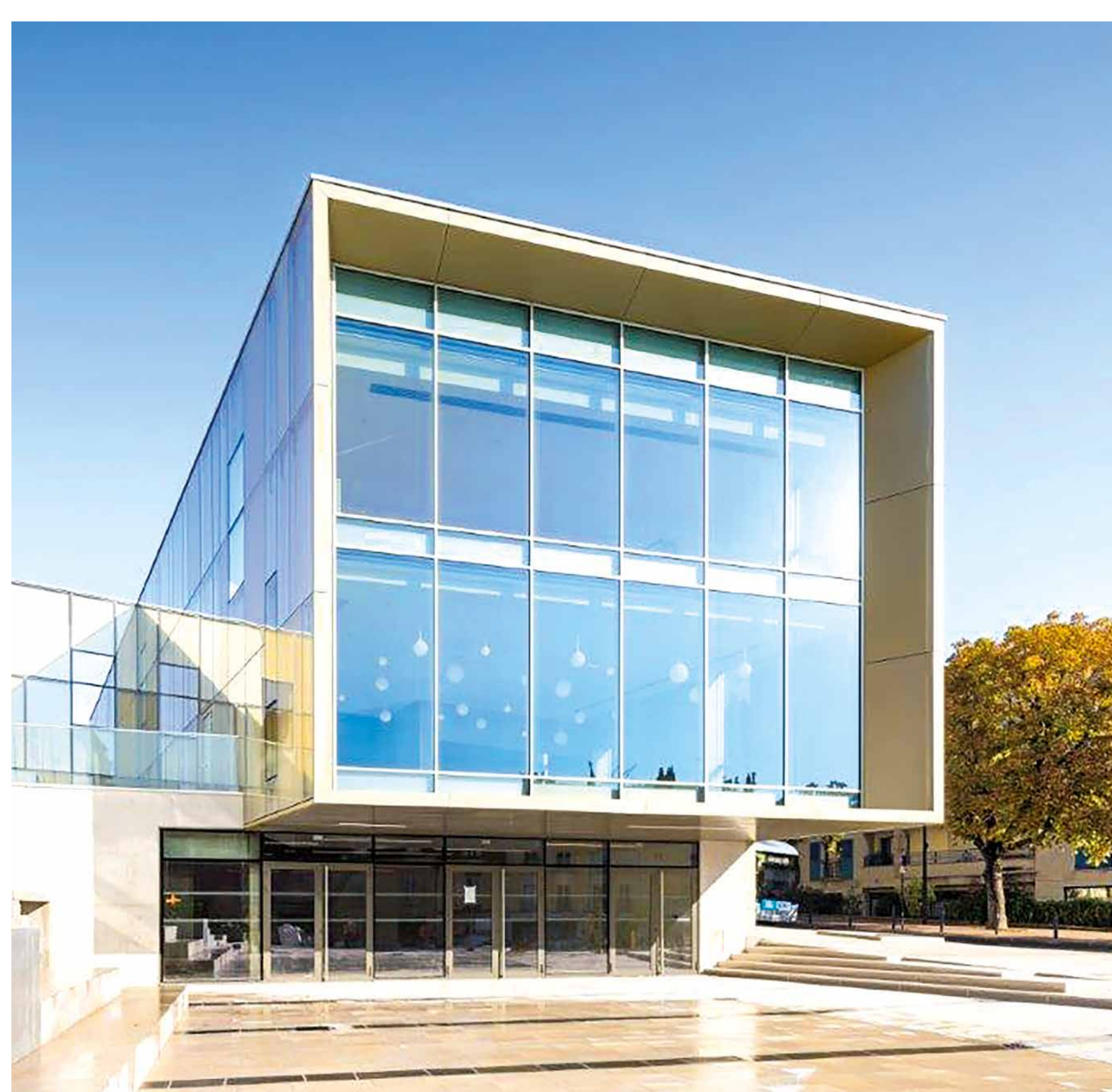
▲ Immeuble de bureaux - Montrouge

OBJECTIF 3 - Répondre aux besoins des habitants et améliorer l'offre en équipements

- ◀ Adapter, améliorer et diversifier l'offre en équipements en fonction des besoins
- ◀ Développer la vocation culturelle et de loisir du territoire
- ◀ Encourager la mise en réseau des grands équipements existants
- ◀ Accompagner le développement du numérique



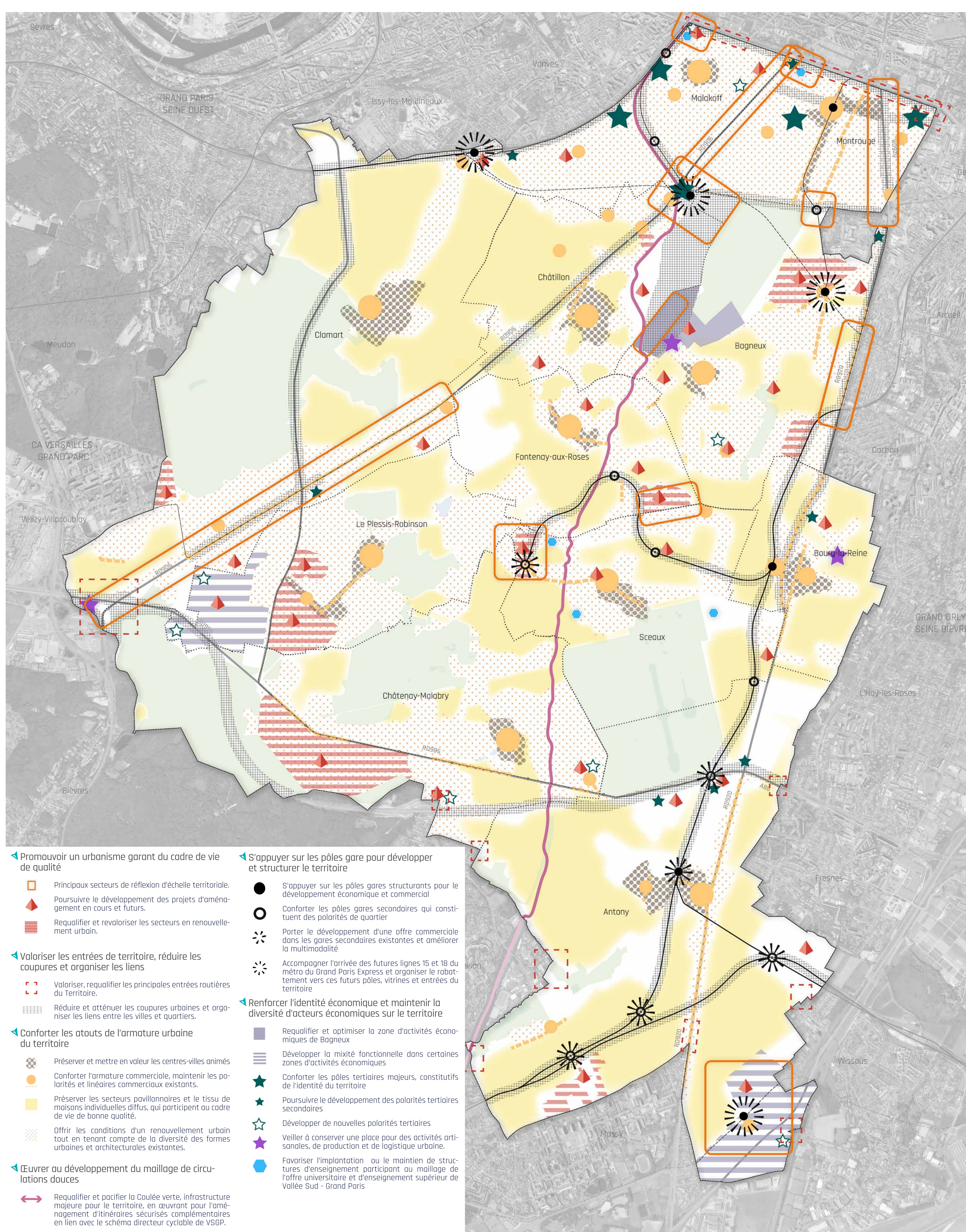
▲ La Boursidière - Le Plessis-Robinson



▲ Théâtre Firmin Gémier/Patrick Devedjian - Antony



VALLÉE SUD - GRAND PARIS, UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET ACCUEILLANT POUR VIVRE, ÉTUDIER ET TRAVAILLER



OBJECTIF 5 - Faciliter les mobilités et mieux relier les polarités du territoire

- Améliorer la desserte du territoire
- Organiser le rabattement vers les modes de transports lourds
- Améliorer le maillage
- Requalifier les grands axes routiers, vitrine du territoire
- Organiser la logistique urbaine à l'aune du e-commerce
- Organiser l'ensemble des mobilités sur l'espace public
- Promouvoir les mobilités actives

OBJECTIF 7 - Mettre en valeur le patrimoine exceptionnel du territoire, porteur de son identité

- Renforcer la protection des patrimoines, fondement d'un cadre de vie de bonne qualité pour tous
- Préserver les zones pavillonnaires
- Préserver les vues et perspectives qui apportent respirations et aérations au sein de l'espace urbain



▲ Square de l'Europe - Châtillon

OBJECTIF 6 - Viser un développement du territoire participant à la qualité de vie des habitants

- Maîtriser une urbanisation garante du cadre de vie de qualité et promouvoir la ville du quart d'heure
- Privilégier une urbanisation le long de certains axes structurants et autour des futures gares
- Préserver les quartiers pavillonnaires
- Organiser le renouvellement des sites mutables
- Améliorer la qualité de l'espace public et conforter l'esprit de village, lieu de convivialité
- Adapter les voies aux modes de déplacements utilisés (voiture, transports en commun et mobilités douces)
- Structurer l'espace urbain en réduisant les coupures et organisant les liens



▲ Villa Hennebique - Bourg-la-Reine